



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 2^E TRIMESTRE 2018



Au 2^e trimestre 2018, on compte environ 143 600 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

**LE NOMBRE D'ENTRÉES EN
FORMATION BAISSE DE**

2%

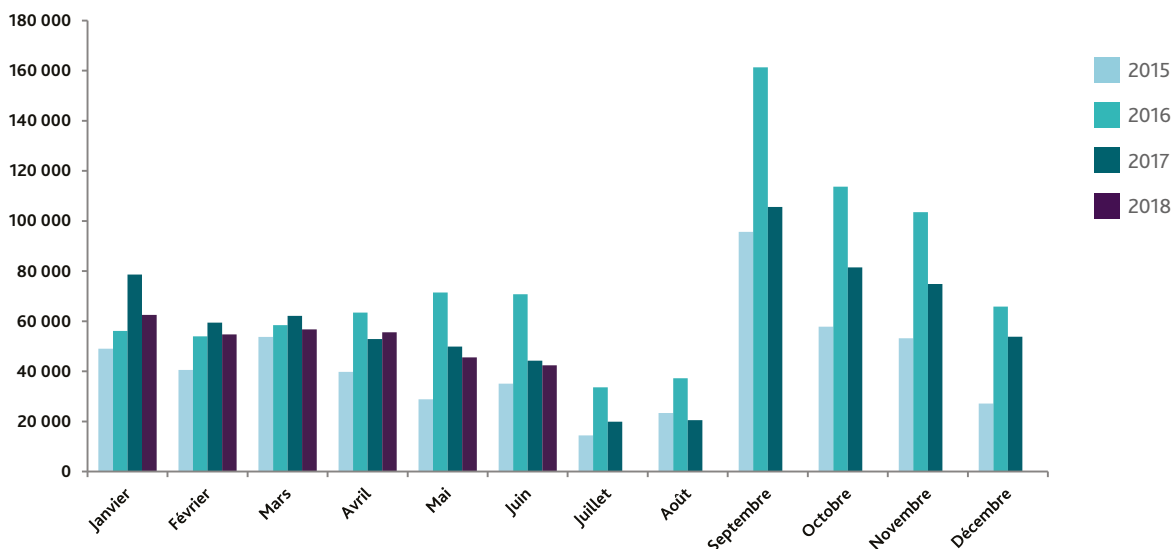
SUR UN AN

Environ 143 600 entrées en formation au 2^e trimestre 2018, soit - 2% sur un an

Entre avril et juin 2018, on compte 143 600 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Le nombre d'entrées en formation diminue de 2% sur un an, moins fortement que la baisse de 29% observée entre le 2^e trimestre 2016 et le 2^e trimestre 2017. [cf. Graphique 1].

L'augmentation observée sur l'année 2016 et sur le 1^{er} trimestre 2017 s'expliquait par la mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires », qui s'est traduite par une hausse de 71% des entrées en formation sur l'ensemble de l'année 2016 par rapport à 2015. Depuis le deuxième trimestre 2017, les entrées en formation baissent fortement par rapport au trimestre de l'année précédente. Si le niveau des entrées au 2^e trimestre 2018 est en baisse par rapport au deuxième trimestre 2017, il est néanmoins nettement supérieur à celui du 1^{er} trimestre 2015 (de 38%) avant la mise en place du plan 500 000.

Graphique 1
ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

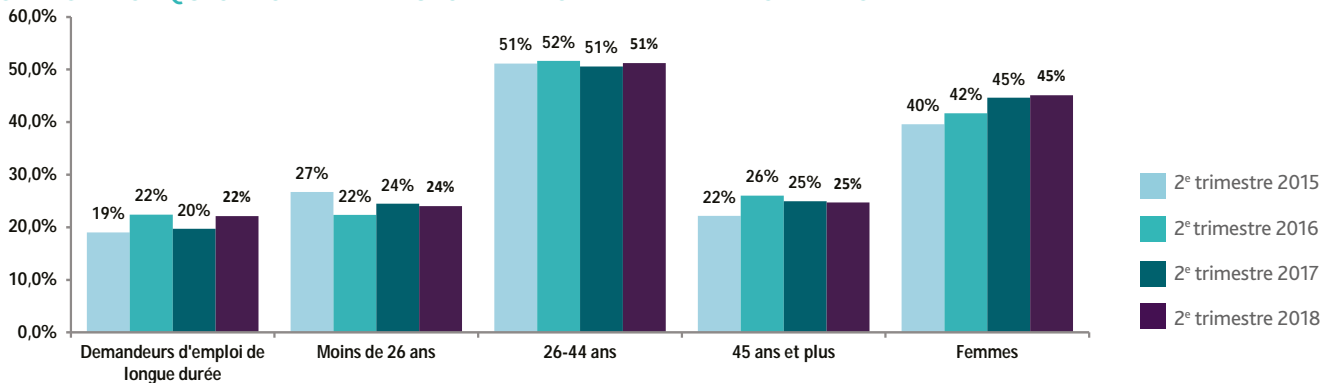


La part des demandeurs d'emploi de longue durée augmente de 2 points

Au deuxième trimestre 2018, la part des demandeurs d'emploi longue durée s'établit à 22%, en hausse de 2 points sur un an. Environ un quart (24%) des demandeurs d'emploi entrés en formation au 2^e trimestre 2018 ont moins de 26 ans, soit une part équivalente à celle observée au 2^e trimestre 2017 et plus élevée de 2 points à celle du 2^e trimestre 2016. La part des femmes (45%) est stable sur un an, et est supérieure de 3 points à celle du 2^e trimestre 2016 [cf. Graphique 2].

Graphique 2

CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRANT EN FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Demandeurs d'emploi de longue durée : demandeurs d'emploi ayant cumulé au moins 12 mois d'inscription en catégorie A au cours des 15 derniers mois précédant l'entrée en formation.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La part des formations financées par Pôle emploi augmente sur un an

La part de l'ensemble des formations financées par Pôle emploi augmente de 3 points sur un an à l'exception des AFC dont la part diminue de 4 points. Les entrées en formation financées par Pôle emploi représentent plus de la moitié des entrées au 2^e trimestre 2018 (56%). L'augmentation la plus forte concerne les AIF dont la part progresse de 6 points sur un an et s'établit à 29%.

Tableau 1

RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION

	2 ^e trimestre 2015	2 ^e trimestre 2016	2 ^e trimestre 2017	2 ^e trimestre 2018
AFC	13%	24%	17%	13%
AIF	29%	32%	23%	29%
POEI	5%	3%	5%	6%
AFPR	8%	6%	8%	9%
POEC	3%	3%	5%	6%
Autres formations (Conseil régional, Agefiph...)	42%	30%	43%	38%
Ensemble	100%	100%	100%	100%

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La durée moyenne des formations diminue légèrement

Entre le 2^e trimestre 2017 et le 2^e trimestre 2018, la durée moyenne des formations suivies par les demandeurs d'emploi diminue : elle passe de 372 heures à 334 heures. Cette baisse est en lien avec la diminution de la durée moyenne des formations non financées par Pôle emploi (Conseil Régional, Agefiph ...), qui passe de 612 heures à 570 heures. Par ailleurs, la baisse des durées de formation concerne tous les objectifs de formation à l'exception de celles destinées à l'adaptation au poste de travail (AFPR, POEI et des POEC). Les baisses les plus fortes sont observées pour les objectifs de professionnalisation (-82 heures sur un an), pré-qualification (-38 heures) et de perfectionnement-élargissement des compétences (-34 heures) [cf. tableau 2].

Tableau 2

DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR TYPE ET OBJECTIF DE FORMATION (EN HEURES)

	2 ^e trimestre 2015	2 ^e trimestre 2016	2 ^e trimestre 2017	2 ^e trimestre 2018
Ensemble	323	330	372	334
Par type de formation				
AFC	319	327	269	284
AIF	124	129	116	104
POEI	254	245	230	253
AFPR	258	247	243	257
POEC	305	312	307	343
Autres formations (Conseil régional, Agefiph...)	584	594	612	570
Par objectif de formation				
Certification	432	401	481	460
Professionalisation	379	349	358	276
Pré-qualification	423	462	474	436
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	257	247	238	255
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	200	273	296	293
Mobilisation, aide au projet professionnel	320	402	401	400
Perfectionnement, élargissement des compétences	166	160	209	175
Formation à la création entreprise	71	69	86	63

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Le développement personnel et professionnel, le transport et la manutention regroupent près d'un tiers des entrées en formation au 2^e trimestre 2018

Au 2^e trimestre 2018, les dix principaux champs de formation regroupent 61% des entrées en formation [cf. tableau 3]. Parmi eux, trois champs regroupent près d'un tiers (32%) des entrées en formation : le développement personnel et professionnel (préparation à un concours, remise à niveau, alphabétisation, développement de l'efficacité personnelle, etc.), le transport et la manutention. Les durées moyennes de formation les plus élevées sont observées dans le secteur de l'action sociale (661 heures), le secrétariat l'assistantat (480 heures) et le commerce (446 heures). A l'inverse les durées de formation les plus faibles concernent le droit (41 heures), la direction d'entreprise (126 heures) ou la manutention (131 heures).

Tableau 3

DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR DOMAINE DE FORMATION (EN HEURES)	2 ^e trimestre 2015		2 ^e trimestre 2016		2 ^e trimestre 2017		2 ^e trimestre 2018	
	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)
Développement personnel et professionnel	8%	306	14%	336	16%	349	15%	316
Transport	11%	198	10%	199	8%	234	10%	212
Manutention	7%	127	10%	107	8%	132	7%	131
Droit	0%	224	1%	57	3%	48	5%	41
Hôtellerie restauration	4%	267	4%	300	4%	283	5%	212
Commerce	4%	416	5%	403	5%	438	4%	446
Langues	3%	213	4%	198	4%	238	4%	252
Secrétariat assistantat	4%	431	4%	397	5%	444	4%	480
Direction entreprise	6%	110	4%	124	4%	144	3%	126
Action sociale	3%	701	3%	651	3%	652	3%	661

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Note : Seuls les 10 premiers champs de formation du 2^e trimestre 2018 sont présentés ici (soit 61% des entrées en formation).
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

LES TYPES DE FORMATION

- **Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle)** : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- **Action de Formation Conventionnée (AFC)** : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- **Aide Individuelle à la Formation (AIF)** : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- **Autres formations** : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCA. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

LES OBJECTIFS DE FORMATION

- **Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).
- **Professionalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.
- **Pré-qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.
- **Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.
- **Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.
- **Perfectionnement, élargissement des compétences** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

LA RÉMUNÉRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux (Rémunération publique de stage - RPS).

Des données complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi sont disponibles sur le site statistiques.pole-emploi.org/formation

En raison d'un incident de production, les données sur les demandeurs d'emploi peu qualifiés ne sont pas disponibles.

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

